

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Magescq

AVENIR



*Les diplômés 2011/2012
sont priés de se faire connaître
au secrétariat de la mairie
avant le 20 juillet 2012.*

*La cérémonie des lauréats aura lieu
le vendredi 27 juillet
à 19 heures à la salle de la musique.*



LE MOT DU MAIRE

P03

BUDGET

P04 > 05

INFOS

P06 > 08

MEDIATHÈQUE

P09

ACCUEIL DE LOISIRS

P10

MACS

P11

ASSOCIATIONS

P12 > 13

DÉTENTE

P14

DATES A RETENIR

P15

Mesdames Messieurs chers amis,

La rédaction de ce bulletin, correspond chaque année à cette époque, au changement des saisons, pensé au printemps distribué en Juillet, il nous conduit aux plus beaux jours.

Il s'est fait prier cette année le printemps avec un mois d'Avril froid et pluvieux. Mais le printemps vous le savez bien c'est une renaissance, qui nous est gracieusement offerte par la nature, c'est de l'espoir en prime. Des couleurs nouvelles reviennent, des fleurs, des légumes dans les jardins. Le cadre de vie de notre commune s'embellit et brille sous le soleil d'été.

Vous aurez tout loisir en parcourant ce bulletin de découvrir la vie de notre village, les équilibres financiers, les comptes rendus du conseil municipal.

Nous venons de déposer le permis d'aménager du nouveau lotissement communal du « Cap Coste ». Ce projet nous tient particulièrement à cœur :

- il permet de satisfaire des besoins importants puisque plusieurs candidatures nous sont déjà parvenues
- il cherche à promouvoir une nouvelle forme de l'organisation de l'habitat qui vise à mélanger l'habitat individuel, les maisons groupées et les petits collectifs articulés autour d'une clairière entourée d'arbres



- il permet de programmer la réalisation de travaux, de la création de réseaux à la construction des bâtiments, c'est l'emploi (local) que nous soutenons directement
- il nous permet de réaliser une opération s'intégrant au mieux dans son environnement à proximité des espaces naturels de la commune en prévoyant la mise en place de lisières boisées

Nous avons souhaité baptiser nos lotissements du nom des cours d'eau qui irriguent notre commune, « Les rives du Magescq », le « Cap Coste ». Leurs eaux limpides serpentent au gré des vallons de notre territoire vers l'Océan, pour écrire une page de l'incroyable et fabuleuse histoire de la « Planète bleue » Cette eau qu'il nous faut préserver pour l'avenir des générations futures.

Jean-Claude Saubion
Maire de Magescq

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

NATURE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)
Dépenses 2011	716.727,76	1.131.271,34
Recettes 2011 dont emprunt	487.909,83 0	1.464.432,50
RESULTAT 2011	- 228.817,93	333.161,16
Résultat reporté 2010	- 80.019,81	114.348,94
Restes à réaliser 2010 (dépenses engagées non mandatées à couvrir par l'autofinancement)	110.530,00	
Affectation du résultat 2010		114.348,94
Résultat de clôture 2011	-3 08.837,74	333.161,16
TOTAL CLOTURE 2011		24.323,42 €

Ce résultat excédentaire est obtenu dans un environnement toujours incertain engendré par la réforme des collectivités territoriales.

Les dépenses de fonctionnement (principalement les charges de personnel, les charges de gestion courante, les prestations de service, les achats de fournitures, les charges financières) témoignent d'une politique de gestion serrée.

Les recettes de fonctionnement (principalement les produits des taxes fiscales, les dotations et subventions, les produits des services et de gestion courante) ont été correctement exécutées, confirmant le développement de notre commune.

Les investissements prévus au budget ont été réalisés : une collectivité qui n'investit pas, ne prépare pas son avenir dans des domaines aussi indispensables et importants que les équipements scolaires, la voirie ou le cadre de vie.

C'est ainsi qu'ont été concrétisés : l'extension de l'école (nouvelle classe avec un bureau pour l'ATSEM et pour le directeur du Centre accueil de loisirs), la modernisation des locaux de la cantine, le début des travaux de l'avenue du Marensin, la couverture de l'immeuble Lafargue, les opérations d'entretien du réseau pluvial, la mise aux normes de l'éclairage public, la poursuite des études d'aménagement de la ZAC,...

Les dépenses d'investissement (réalisations + annuité de la dette) ont été totalement autofinancées, donc sans recours à un nouvel emprunt. Parallèlement les budgets annexes « forêt et rives du Magescq », excédentaires, ont aidé à la consolidation du budget principal. Le budget « Espace commercial » est réalisé conformément aux prévisions ; reste à recevoir la subvention du FISAC.

LE BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget 2012 réparti pour l'année en cours, les recettes et les dépenses - en fonctionnement et investissement - qui vont permettre de proposer des services de qualité aux habitants, d'entretenir et rénover les équipements publics et améliorer le cadre de vie.

« Des investissements utiles, une gestion saine, pour construire notre village de demain ».

Dans un contexte de difficulté générale, la volonté des élus est bien sûr d'assurer au quotidien une gestion rigoureuse des finances communales, mais aussi de donner jour à des réalisations audacieuses qui projettent ce que sera Magescq dans les années à venir, notamment par la rénovation -déjà entreprise- du centre bourg et l'extension du village.

Le budget 2012 s'équilibre en fonctionnement à 1.378.067€ et en investissement à 969.458€. Ses principales orientations portent sur les points suivants:

- poursuite de l'aménagement du centre bourg: après l'aménagement de l'avenue du Marensin terminé en avril 2012 (réfection des réseaux, de la voirie et des trottoirs avec un cheminement sécurisé, pose de mats d'éclairage, création de places de stationnement,

plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux par nos employés communaux), les prochains travaux concerneront la restructuration de l'avenue de Marenne pour laquelle la collectivité s'apprête à consacrer un effort financier très important ;

- rénovation, entretien de nos bâtiments communaux (arènes -intérieur et extérieur, école - peintures, aménagement de la cour -, immeuble Lafargue), achat d'un nouveau columbarium, de mobilier et d'équipements divers;

- achat de parcelles foncières aux abords du ruisseau: avec la perspective à moyen terme d'y créer des cheminements respectueux de notre environnement.

Gérer, c'est ajuster les dépenses aux recettes, et notamment aux recettes fiscales: après une année 2011 où les taux communaux étaient restés stables, le Conseil municipal a voté une augmentation modérée des taxes locales : +1,6% en moyenne (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti).

L'emprunt, autre ressource propre à laquelle nous ferons appel, reste une préoccupation pour les collectivités, tant les difficultés de distribution sont réelles :

nos investissements sont prévus en fonction des moyens financiers dégagés par notre commune.

En complément du budget principal, notre commune administre les trois budgets annexes : « la forêt », « l'espace commercial » et « les rives du Magescq ».

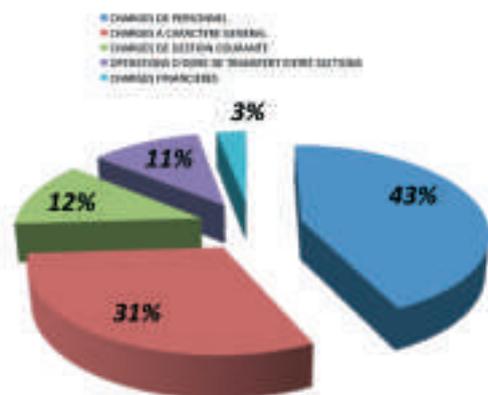
Le budget forêt 2012, géré dans le cadre du régime forestier, est caractérisé par des travaux importants de débroussaillage, de dépressage et de semis destinés à transmettre aux générations futures un patrimoine avec des perspectives et un potentiel préservé par une gestion durable de qualité. Une vente de bois, prévue en juin, devrait renforcer ce budget, encore marqué par le manque de recettes liées à la dernière tempête.

Le budget « espace commercial » entre dans sa phase de maturité: toutes les surfaces sont maintenant louées et l'année 2012 comptabilisera la subvention du FISAC (reçue le 2 mai); les années suivantes ne supporteront plus que les charges du prêt d'investissement compensées par les revenus locatifs.

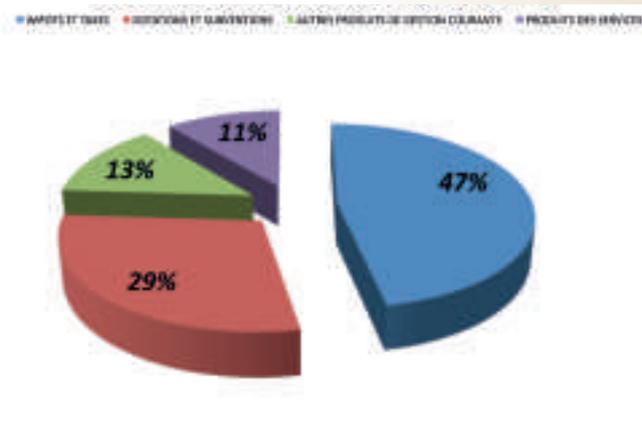
Le budget des « rives du Magescq » reste un soutien précieux pour aider aux investissements futurs.

En 2012, nous poursuivrons deux actions majeures: l'élaboration de notre PLU -destiné à équilibrer le développement de l'urbanisation et l'accueil de nouvelles populations en y intégrant une démarche paysagère et environnementale-, et la concrétisation de notre projet de lotissement du « Cap Coste » au nord de l'Arcolan.

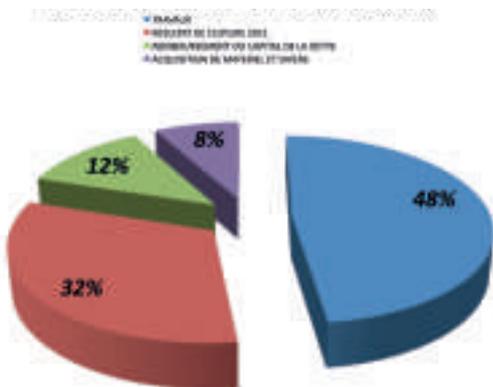
**Dépenses de fonctionnement 2012 :
1 378 067 €**



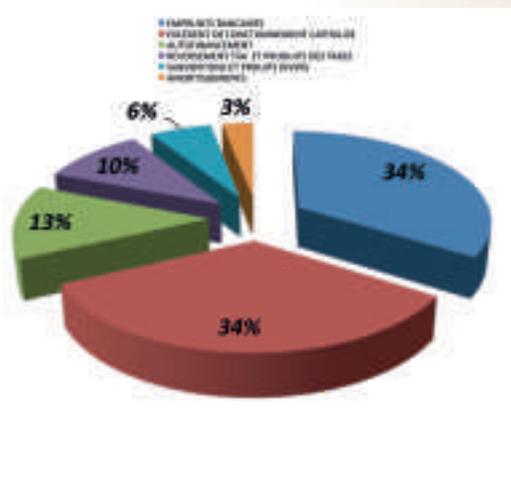
**Recettes de fonctionnement 2012 :
1 378 067 €**



**Dépenses d'investissement 2012 :
969 458 €**



**Recettes d'investissement 2012 :
969 458 €**



2012 : UN PROGRAMME IMPORTANT D'INVESTISSEMENTS D'ENTRETIEN

Notre priorité, c'est l'amélioration du cadre de vie des Magescquois, toutes générations confondues. En 2012, outre des investissements structurants (avenue du Marensin et l'avenue de Maremne), nous voulons faire porter l'effort sur l'entretien des bâtiments publics et la gestion du patrimoine de notre commune: ainsi, le Conseil Municipal a-t'il décidé de travaux importants aux arènes, aux écoles et à l'immeuble Lafargue.

Vu leur montant et après consultation d'entreprises, certains de ces travaux seront au minimum répartis sur deux exercices.

Aux arènes : réparation des portes en bois détériorées et pose de clin ; travaux de peinture en extérieur sur les murs, les portes bois, les bandeaux, le lambris ; pose de dauphins en descente des dalles.
 Aux écoles : travaux de peinture en extérieur, notamment sur les bandeaux en lamé-collé, sur le clin fortement abimé par les intempéries et sur les murs dégradés; aménagement de la cour (zone sportive -réfection du sol et achat de deux cages de foot, zone ludique -tracage de différents terrains de jeux et achat d'une caisse de rangement à ballons, zone de calme sous les arbres -installation de bancs, tables et poubelles avec une végétalisation de la zone pour délimiter les espaces).

A l'immeuble Lafargue : les travaux de réfection de la totalité de la toiture seront suivis de la pose de menuiseries double vitrage en PVC dans les appartements non encore équipés. Ultérieurement, nous étudions le projet de réfection des enduits extérieurs et d'un traitement anti-termites.

Une programmation ambitieuse pour un entretien régulier et nécessaire du patrimoine : autant d'actions en faveur du développement durable.



BILLET D'HUMEUR

C'est l'Printemps

Moi qui suis jeune depuis plus longtemps que vous, je vous le dis.

Y paraît qu'il est arrivé... « *Quand le merle chante en Mai... Avril est fini* ». Ca ne pouvait être qu'un proverbe belge, non ?

C'est l'printemps, les jardiniers commencent à semer, planter... arroser...

« *Nous ne connaissons la valeur de l'eau que quand le puits est à sec* ». Pensez à n'arroser que le matin de bonne heure ou le soir. Récupérez l'eau de pluie, quelques gestes simples au jardin

C'est l'printemps, le retour des hirondelles.....

Tout ça me rappelle la question du moment : « *où se posaient les hirondelles avant l'invention du téléphone* » ?

Vaste problème.

Il faudrait demander aux anciens...

C'est l'printemps « *quand les hirondelles volent bas, les souris dansent... parce qu'elles se sont trompées d'histoire...* » (Cavanna).

Le philosophe

Episode 8

Nostalgie

« *J'aime ces instants volés au grand vacarme de la vie, et je souris au temps qui passe* » disait le poète.

Se poser pour penser à hier, à nos jeunes années... ah ! nos vingt ans... Riez jeunesse...

« *Au boulevard du temps qui passe, on nous a vu, c'était hier jeunes et fiers allumer des feux de joie...* ». (Brassens)

Quand on y pense que reste-t-il de ces années ? De la nostalgie c'est sûr, des colères oh oui encore, le conformisme ? Il est tellement plus confortable de museler notre conscience lorsque les doutes nous assaillent et bousculent nos certitudes.

« *Si la matière grise était plus rose, le monde aurait moins les idées noires* ». « *Moi qui ne suis pas une lumière, je me mets en veilleuse...* »

« *Vous pouvez railler amis mais n'oubliez pas, un jour ou l'autre c'est celui qui raille qui l'a dans le train.* » (Desproges)
 Carpe diem.

Depuis 1970 les conseils municipaux qui se sont succédés ont mené une réflexion générale sur l'aménagement de la commune.

Un premier document régissant les règles d'urbanisme sous la forme d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) a été approuvé en 1977.

Puis différentes procédures d'urbanisme ont permis l'évolution du POS avec 2 révisions et 4 modifications dont la dernière en 2002.

En 2002 la municipalité a mis en œuvre un PLU qui a été approuvé en 2006, puis annulé par le tribunal administratif de Bordeaux, le 30 juin 2009, pour une raison de forme et suite au recours d'un propriétaire mécontent.

Depuis, le conseil municipal a décidé de travailler à l'élaboration d'un nouveau PLU, le coût final sera important pour la commune.

Pour ce faire et vu la complexité de ce projet, nous avons décidé de nous faire accompagner dans nos démarches par :

- le service urbanisme de l'A.D.A.C.L (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales)
- le bureau d'étude ETEN Environnement pour l'étude environnementale très complète qui nous est imposée suite au vote des lois du Grenelle II de l'environnement

Nous souhaitons aboutir à une meilleure organisation territoriale de la commune et définir de nouvelles orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique et de préservation du cadre de vie.

Magescq constitue un pôle très attractif, à l'image de cette partie du département et notamment notre communauté de communes

MACS. Nous devons nous orienter vers un aménagement accueillant, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Pour présenter l'état d'avancement de nos travaux nous avons convié les habitants de la commune à une réunion publique le mercredi 25 avril dernier, afin de recueillir leur avis et leurs suggestions

Ce fut une réunion positive une cinquantaine de personnes étant présentes, les points suivants ont été présentés :

- 1. Eléments de contexte, état d'avancement de la procédure (ADACL)
- 2. Synthèse du diagnostic socio économique, enjeux du territoire (ADACL)
- 3. Synthèse des enjeux environnementaux, enjeux du territoire (ETEN)
- 4. L'esquisse du PADD, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (ADACL ETEN)

Plusieurs questions furent posées auxquelles répondirent conjointement, M. le Maire et les responsables des bureaux d'étude précités:

- les exigences réglementaires et le contexte législatif qualifiés de contraignant par les habitants, la prise en compte de ces nouvelles règles semble être de plus en plus compliquée pour les communes
- l'assainissement, pris en compte par la nouvelle station d'épuration en capacité suffisante pour absorber les projets d'aménagement futurs
- la prise en compte de l'environnement a toujours été une préoccupation par la commune. Elle se traduit notamment par l'élaboration d'un plan paysage en 2008.
- La volonté communale qui est de préserver les sites sensibles sur les zones Natura 2000 atouts majeurs de la préservation du paysage naturel et de la biodiversité, notamment aux abords des ruisseaux (le Magescq, le Saunus, le Capcoste)
- le souhait de la commune de répondre aux objectifs liés à la mixité sociale et intergénérationnelle, dans le cadre de la ZAC du Pignada. A ce titre, un projet de lotissement en cours au nord de l'Arcolan permettra la création d'un habitat mixte.
- La diminution des largeurs des voies sur l'avenue du Marensin rappelle la volonté communale de réduire la vitesse excessive des véhicules devant l'école, le choix ayant été fait au regard de la réglementation du code de la route.

D'autres points furent abordés, un compte rendu complet de la procédure est consultable en Mairie.

M. le Maire rappelle qu'il est à la disposition du public pour fournir aux personnes qui le demanderont de plus amples renseignements.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES MAGESCQ 2012

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
inscrits	1382		1382	
abstentions	171		155	
votants	1211	87,63%	1227	88,78%
nuls blancs	22		73	
exprimés	1189		1154	
FN - Marine Le Pen	129	10,85%		
Cheminade	3	0,25%		
UMP - Sarkozy	272	22,88%	450	38,99%
UDF - Bayrou	122	10,26%		
Dupont-Aignan	22	1,85%		
EELV - Eva Joly	22	1,85%		
PS - Hollande	468	39,36%	704	61,01%
Fde G - Mélenchon	120	10,09%		
LCR - Poutou	24	2,02%		
LO - Nathalie Arthaud	7	0,59%		



Cérémonie des vœux 2012



M. le Maire souhaitant une bonne retraite au docteur De Sorbier

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES MAGESCQ 2012

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
inscrits	1384		1384	
abstentions	478		531	
votants	906	65,46%	853	61,63%
nuls blancs	22		26	
exprimés	884		827	
Dubois Julien	214	24,21%	285	34,46%
Dufau Jean Pierre	464	52,49%	542	65,53%
Lespade Jean Marc	63	7,13%		
Lefbvre Michel	5	0,57%		
Mme Bosquet Mélanie	5	0,57%		
Minvielle Daniel	6	0,68%		
Castéra Pascal	6	0,68%		
Mouhel Philippe	23	2,60%		
Pourut Jean-Pierre	10	1,13%		
Mme Monteil Laurence	61	6,90%		
Godot Alain	27	3,05%		



Plantation du mai - Classe 2012



Toutes les animations rentrent dans le programme culturel 2012 à l'occasion des 10 ans de la Médiathèque.

■ Vendredi 23 mars 2012 : «Le rendez-vous des nounous»

Pour la première fois, les assistantes maternelles se sont rendues à la médiathèque dans le cadre de leur atelier hebdomadaire. En effet, 6 d'entre elles accompagnées par les enfants qu'elles ont en garde, ont pu assister à une lecture adaptée «Les trois petits cochons». Les enfants ont pu ainsi découvrir la médiathèque et les trésors qu'elle détient.

Dans le cadre du «**Polar se met au vert**», manifestation en partenariat avec le Conseil Général et la médiathèque Départementale des Landes, la Communauté de Communes MACS et l'ensemble des bibliothèques de MACS, la Médiathèque de Magescq a pu proposer à son public :

■ Vendredi 20 avril 2012 :

«Rencontre avec l'auteur de romans policiers Danielle Thiéry» animée par Christophe Dupuis



Quelques lecteurs avaient fait le déplacement pour voir et écouter la première femme à avoir accédé au grade de commissaire et commissaire divisionnaire en France. Mais Danielle Thiéry écrit également, des romans souvent reconnus par des prix (Mises à mort : prix Polar du festival de Cognac et Prix Exbrayat 1998), des documentaires (BRI, histoire d'une unité d'élite en 2011, Police Judiciaire, 100 ans avec la crim' de Versailles en 2012) mais aussi des scénarios pour la télévision (Quai N°1, série télévisée). Ses livres sont disponibles à la Médiathèque.

■ Du 20 au 26 avril 2012 :

EXPOSITION «30 polars dans un commissariat».

Cette exposition s'adressait au jeune public de 6 à 12 ans. D'une manière ludique, les enfants étaient amenés à découvrir la littérature policière à travers une enquête qu'ils devaient résoudre. Pour rentrer dans le personnage d'un détective, des déguisements étaient à leur disposition. Nous avons pu recenser la visite de 41 personnes dont 17 enfants pendant les six jours d'exposition.

■ Mercredi 16 mai 2012 :

Atelier ludique «Initiation au roman policier» par Caroline De Benedetti et Emeric Cloche



Cet atelier s'adressait au jeune public de 7 à 10 ans. D'une manière ludique, les enfants étaient amenés à découvrir la littérature policière à travers de petits ateliers (empreintes, toucher...). 16 enfants ont pu y participer.

■ Mercredi 16 mai 2012 :

CONFÉRENCE «Le roman policier : des genres à explorer» par Caroline De Benedetti et Emeric Cloche

Grâce à cette conférence, nous avons pris connaissance de l'histoire du roman policier et des différents genres qu'il renferme (roman d'enquête, roman noir, thriller...). Chaque participant a pu repartir avec diverses références à lire dans la littérature policière en fonction de ses goûts. La plupart de celles-ci étant disponibles à la Médiathèque.

Le mois de mai se termine par du Théâtre.

■ Vendredi 25 mai 2012 : Théâtre «Écrits d'amour» de Claude Bourgeyx par Label Étoile.

Le mois de juin a été consacré au conte avec :

■ Vendredi 8 juin : CONTE par Catherine Zarcate (A claire voie) / En partenariat avec MACS.



CATHERINE ZARCATE - COMPAGNIE CATHERINE ZARCATE A CLAIRE VOIE « L'Arche du Temps » (titre provisoire) Chantier de création, première étape
Invitée en résidence de création dans les Landes par la **Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud**, Catherine Zarcate travaille à son futur spectacle qu'elle présentera en première au Festival du conte de Capbreton les 3 et 4 août 2012.

Professionnelle dès 1979, **Catherine Zarcate** fait partie des conteurs qui ont initié le renouveau du conte en France. Improvisatrice infatigable, elle conte comme on chante un raga : toute une nuit, jamais avec les mêmes mots (*Salomon et la Reine de Saba, Bazar de Nuit...*). Femme présente à son monde, elle crée une parole contemporaine qui marque sa génération (*Les Fils du Vent*). Cherchant l'équilibre, elle cultive les contes chinois (*Contes de Jade...*). Sensible à la profondeur humaine, elle interroge notre relation à la nature et s'ouvre aux mythes (*La Krishna Lila...*). Son choix essentiel : unir dans chaque récit profondeur et humour. «*Une grande dame. Son répertoire est immense; elle peut conter des nuits entières. Nul besoin d'atours pour ses histoires; tout vient de l'intérieur : un savoir profond, ancien peut-être, qui donne l'impression qu'elle a toujours été là et qu'elle sera toujours là. Une évidence*». Marc Buléon.

■ Mercredi 20 juin : CONTE par Nathalie M'Rica (Ma fabrique à mots)



Dans la médiathèque, la conteuse a accueilli les enfants de 0 à 6 ans.

D'autres animations seront proposées à la médiathèque avec notamment la **RENCONTRE avec Claudie Gallay le mardi 7 août 2012 à 19h00** dans le cadre de «Rendez-Vous» en partenariat avec la Médiathèque Départementale des Landes.

Les livres de l'auteur sont disponibles à la médiathèque : «Les déferlantes», «L'amour est une île» ...

2012 est une année olympique comme chacun le sait. Et même si les Jeux ne se dérouleront pas en France cet été, le centre de loisirs de Magescq a décidé de profiter de cette occasion pour partir à la découverte du monde.

En effet, depuis janvier, les activités se déclinent autour de la connaissance des différents continents. L'Asie a ouvert le bal en janvier, et les enfants ont pu fêter le nouvel an Chinois, découvrir la calligraphie orientale, et confectionner en groupe un dragon géant qui a orné le temps d'un trimestre la baie vitrée de la grande salle.

L'Océanie a pris le relais avec ses masques maoris colorés, son haka guerrier...

Ces aspects menaçants évidemment contrastés par les dessins et moulages des pacifiques koalas, autruches, et autres kangourous bondissants...

Le cycle de l'Afrique vient de s'achever, la superbe girafe est là pour attester de l'escalade dans la savane... Cette période a été marquée par le début d'un partenariat avec un groupe d'étudiants formé autour de Chloé Crès, Magesquoise étudiante à l'Ecole des Arts et Métiers, conduisant le Projet SIM 2012 (Solidarité Internationale Madagascar).

Leur projet humanitaire peut être résumé en deux points :

- L'installation d'une pompe à eau dans le petit village de Bofo (Madagascar)
- Des échanges culturels entre les enfants du centre de loisirs et ceux de Bofo

Les étudiants sont donc venus à notre rencontre pour présenter leur projet aux enfants, leur expliquer le cycle de l'eau, leur faire découvrir la vie et ses difficultés à Madagascar, par le biais d'activités ludiques et éducatives...

Ils reviendront début juillet et fin août pour poursuivre les échanges autour de l'alimentation, des jeux, et confectionner un livret qu'ils emmèneront lors de leur voyage sur place en octobre.

Ils sont attendus avec impatience...

Au mois de mai : place à l'Europe, il y aura des jeux de connaissance sur la géographie, les traditions, avec notamment une journée espagnole, une journée italienne...

Au rayon des activités notables, les grands ont participé à Soustons à une passionnante journée d'initiation à la Course Landaise avec Manu Lataste champion de France.

Un groupe s'est également qualifié pour la finale du Rallye Infernal des Francas, à Mont de Marsan. Après une petite visite dans les locaux du journal Sud Ouest, ils ont eu leur moment de direct avec un quizz musical « live » à la radio locale MDM.

Cet été, place aux Amériques ! Le programme détaillé sera dévoilé courant juin à l'accueil.

Ouverture du 6 juillet au 3 août, et du 27 août au 3 septembre



Projet Madagascar

Initiation course Landaise



Trempés mais heureux...

DU CÔTÉ DES ADOS

Le désormais traditionnel séjour Neige a pris de l'ampleur cette année puisque le nombre de participants est monté à 47 ! Toujours en partenariat avec les espaces jeunes de Tosse-Saubion et de Léon, les ados ont bénéficié cette année d'un temps idéal sur les pistes de Piau Engaly.

Pendant les vacances d'avril, une équipe issue de ces séjours s'est engagée sur le Raid Aventures organisé par MACS. Au programme : VTT, course à pied, run and bike, course d'orientation, canoë...

Le tout sous des pluies diluviennes pendant deux jours ! La King Team, formée de Julie, Pierre, Peio et Etienne, dans une bonne humeur permanente, s'est classée 8ème sur 25 équipes.

Deux projets sont programmés l'été prochain :

Un séjour à Oloron (5 jours) pour les plus jeunes (2001-2002), à base de rafting, accrobranches, randonnée, balades et visites diverses...

Le second à La Rochelle (6 jours) pour les 97-2000, comprenant une balade à l'Île de Ré, en bateau à Fort Boyard, baignade, visite de l'aquarium... et pour terminer la semaine, deux jours une nuit au parc du Futuroscope.



Les skieurs



Tristan, aérien, au Bir Air Bag

Un projet en gestation, Un concept original : la halte garderie itinérante.

Les membres de l'atelier Enfance et jeunesse de la Communauté de Commune Marenne Adour Côte-Sud ont travaillé en fin d'année 2011 sur un projet de halte garderie itinérante qui devrait couvrir courant septembre 2012, 4 communes du territoire de MACS: Magescq, Saubion, Seignosse et Saint Martin de Hinx.

Cette halte garderie répond à un triple objectif :

- Proposer aux enfants du territoire qui ne disposent pas de mode d'accueil, de 18 mois à 4 ans non scolarisés, un lieu d'accueil collectif, ludique et convivial favorisant leur épanouissement.
- Répondre à des besoins de mode d'accueil non couverts sur le territoire de Macs (tant par les structures d'accueil existantes que par les assistantes maternelles agréées).
- Faciliter les démarches personnelles ou professionnelles en permettant aux parents de confier leurs enfants à une équipe de spécialistes de la petite enfance.

L'encadrement sera assuré par une directrice Educatrice de Jeunes Enfants, diplômée d'état, ainsi qu'une animatrice spécialisée. Un médecin complètera ce dispositif.

La capacité d'accueil sera de 10 places.

Horaires et lieux : la halte-garderie itinérante sera ouverte en dehors des périodes des vacances scolaires :

Lundi de 9H15 à 12H15 à Magescq dans les locaux de l'accueil, pour les communes d'Azur, Magescq, Messanges, Moliets et Mâa, Soustons et Vieux Boucau

Les autres communes se partageant le mardi, mercredi et jeudi matin.

L'accueil de l'enfant fera l'objet d'un contrat entre les parents et l'équipe d'encadrement pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois en fonction des places disponibles. Pour le bien-être des enfants et le bon fonctionnement de la structure, les parents s'engageront sur la régularité de la présence hebdomadaire de leur enfant pendant cette période. La tarification horaire sera établie par un taux définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Celui-ci prend en compte le nombre d'enfants à charge et les revenus des familles.

Les investissements (adaptation des locaux de l'accueil péri-scolaire à la réglementation de la PMI et de la sécurité, jeux, matériels éducatifs et de service) seront pris en charge par la commune ; la Communauté de communes (MACS) assurant le fonctionnement.

Ce projet non définitif car lié à des contraintes réglementaires, a été présenté aux assistantes maternelles de Magescq le 16 mai dernier.

Son aboutissement permettra le réaménagement de l'accueil péri-scolaire : mise à disposition de mobilier neuf –table à langer, coussins douillits- et de jeux d'éveil. Ces aménagements profiteront aux assistantes maternelles lors de leurs réunions hebdomadaires du vendredi.

Inscriptions à partir du 20 août 2012 à la communauté de commune MACS : Sandrine LABORIE au 07 86 72 52 74
Renseignement par mail dès juillet: hgi@cc-macs.org

Et les petits deviendront grands...



Chapeau, le local du syndicat d'initiative est comme neuf.

Nous remercions les employés communaux d'avoir repeint la pièce du syndicat d'initiative. Il est comme neuf.

Avec les bénéfices de nos dernières manifestations, nous avons pu l'agencer afin d'accueillir les touristes dans de meilleures conditions.

Mme Lise Chicoye ouvrira les portes du syndicat le 9 juillet 2012. Nous lui souhaitons beaucoup de visiteurs.



UNE DENREE RARE A PRESERVER : L'EAU...

Un groupe de jeunes ont présenté leur projet SIM 2012 (Solidarité Internationale Madagascar) à nos enfants du Centre de loisirs (voir article accueil de loisirs). Leur action est axée sur la potabilisation de l'eau dans un village madagascarien et liée par un échange interculturel entre nos petits magescquois et des écoliers malgaches, en les sensibilisant autour de la thématique de l'eau.

L'eau est le bien de tous, notre existence en dépend. Elle est un produit de consommation digne d'être protégé et préservé en quantité et en qualité. L'eau devient rare dans certains continents ; nous avons la chance qu'elle soit présente naturellement et spontanément dans notre pays. Nous pouvons et devons la préserver en intégrant quelques réflexes de bons sens dans nos gestes quotidiens :

- Réparer les fuites de robinet
- Réduire le débit des robinets avec des accessoires anti-gaspi.
- Opter pour une chasse d'eau à double débit
- Brosser ses dents en utilisant un verre plutôt que de laisser couler l'eau du robinet
- Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- Arroser son jardin le soir : l'eau ne s'évaporera pas pendant la nuit et vos plantes auront le temps de la boire
- Mettre un bac sous une gouttière afin de récupérer l'eau pour vos plantes

Un petit truc: l'eau de cuisson des pommes de terre est un parfait désherbant (l'eau bouillante tue les mauvaises herbes !)

FNACA

En ce 50^{ème} anniversaire du 19 Mars 1962 l'association locale de la FNACA a commémoré comme tous les ans avec ferveur, le cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Le président Robert Callède a conduit le défilé et le dépôt de gerbe aux Monuments aux morts, accompagné d'une assistance d'anciens combattants, de M.le Maire, de représentants de son conseil municipal et de la population de la commune

Extraits du discours de M.le Maire

“Au matin du 1er Novembre 1954 les hommes du FLN déclenchent des attaques dans diverses régions d'Algérie contre des installations françaises.

C'était le temps de votre jeunesse, vous aviez l'âge de l'insouciance et vous avez été enlevés à l'affection de votre famille et de vos amis.

**« Un siècle avait coulé où nous étions les maîtres,
Ce jour de Toussaint vint secouer nos êtres.
O le déchirement du bateau qui partait !
Entre le ciel et l'eau l'inconnu s'apprêtait
Ils ont dormi longtemps ces maux de l'Algérie,
Comme un bruit défendu, un flot que l'on charrie. »**

(Un appelé du contingent)

- 1955 l'état d'urgence promulgué le 3 avril
- 1956 les pouvoirs spéciaux sont donnés à l'Armée
- 1957 c'est la bataille d'Alger
- 1958 arrivée au pouvoir du Général de Gaulle
- à partir de 1959 de Gaulle commence à envisager publiquement une autre voie que la seule victoire militaire, ce sera un référendum sur l'autodétermination
- 1961 actions de l'OAS

Ce conflit dura pratiquement 8 ans jusqu'au 19 Mars 1962. Il s'achèvera d'une manière déplorable avec le massacre des Harkis abandonnés à leur tragique destin.

Ce jour du 50^{ème} anniversaire du cessez le feu proclamé en Algérie, est vraiment la seule date historique qui convienne, pour réaffirmer notre attachement à l'anniversaire officiel du 19 Mars 1962.

Cela est confirmé par un récent sondage réalisé par l'IFOP puisque 84 % des français considèrent que c'est la date qui convient le mieux, contre 13 % seulement pour le 5 décembre, voulu par d'autres.

A l'époque, ce cessez le feu avait été approuvé par 90.7% des français lors du référendum du 8 avril 1962 organisé à l'initiative du Général de Gaulle.

Je veux simplement vous féliciter, vous remercier pour votre action et la volonté que vous avez de perpétuer le souvenir de vos camarades disparus”.

Aficion quand tu nous tiens :
Journée taurine du 19/02/2012



Cérémonie du souvenir au Monuments aux Morts

PÉTANQUE



7 mai 2012 : Coupe du Maire, les finalistes

BADMINTON



Les championnes des Landes (04/02/2012)

CAPE ET CORDE



JUDO



Tournoi de Vassili à Hagetmau

APE



Noël de l'APE

DON DU SANG



Le don du sang, un beau moment de solidarité,
un bon moment de convivialité

ARRET CREATION



Devant un très nombreux public, le 18 décembre 2011 :
un spectacle très apprécié

CARNAVAL



Une journée réussie : Carnaval 2012



La partie de cartes de Pagnol,
jouée par nos jeunes artistes

FÉLICITATIONS À NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX POUR LEUR SAVOIR-FAIRE ET LEURS QUALITÉS CRÉATIVES



MANIFESTATIONS 2012

VENDREDI 13 JUILLET : Barricot

27 AU 29 JUILLET : fêtes locales

JEUDI 6 SEPTEMBRE : repas du 3^o âge

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE : Forum des associations

JEUDI 13 SEPTEMBRE : Don du sang aux arènes ou à la Mairie

DIMANCHE 18 NOVEMBRE : Vide greniers APE

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE : Marché de Noël APE

7 ET 8 DÉCEMBRE : Téléthon

DATES A RETENIR

P15



FÊTES DE Magescq 20/2

Vendredi 27 juillet

- 18h 1ère étape : course à trottinettes en ligne aux arènes.
- 21h Remise des clés à la classe 2012 par Monsieur le Maire.
Animée devant le hall d'entrée des arènes.
Confettis - lâché de ballons par les enfants.
Suivi d'une FLASHMOB avec la participation SURPRISE d'une association Magescqquoise.
Repas d'ouverture
Dans les arènes animé par la Banda de Mimbaste « los clarineros »
Bal animé par le podium « SEAD ANIMATION »
Soirée Bodega au local du club taurin cape et corde.

Samedi 28 juillet

- 9h Pêche à la truite route d'Herm (offert par la pisciculture Barrucand).
- 10h30 Petits jeux aux écoles.
- 14h Concours de Pétanque,
Entre amis Magescqquois au boulodrome,
Assuré par les jeunes de la classe 2012.
- 18h 2ème étape de course à trottinettes :
contre la montre aux arènes.
- 21h Repas aux arènes
Animé par la Banda Lous Tiarrots de Castets.
Bal animé par le Podium «SEAD ANIMATION
et DJ PI-R (dj résident radio insid 64) »
Soirée Bodega au local du club taurin cape et corde.

Dimanche 29 juillet

- 10h Messe à l'Église.
- 11h Dernière étape chronométrée course à trottinettes :
aux arènes par équipe
- 12h Défilé SURPRISE (cavalcade) devant les arènes.
- 12h30 Remise des prix course à trottinettes
Pot de l'amitié offert par la municipalité (devant les arènes)
- 14h Tous à vos glaciers pour un « Pique-nique » dans les arènes,
animé par le groupe "hapeta" ambiance festive, jeux,
participation du public etc...
- 16h Tournoi amical de Basket (terrain extérieur côté tennis)
organisé par la classe 2012.
- 21h30 Spectacle gratuit de variété cabaret avec la troupe Angel's
de Pau (show de danseuses/chanteuses) sur podium
devant le hall d'entrée des arènes.
- 23h15 Feux d'artifice tiré par les Ets Marmajou.
Puis bal animé par SEAD ANIMATION

Cette année, en accord avec la municipalité, le comité des fêtes déplace la fête vers les arènes. Les récents aménagements des abords de la salle polyvalente, nous permettent d'implanter la fête foraine sur l'espace libre et de concentrer le maximum de manifestations dans et autour des arènes. Petits et grands "festayres" pourront circuler librement en toute sécurité grâce à la fermeture des accès au site rendant impossible la circulation routière.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le 13 juillet, à 18h, à la mairie, la population est invitée à la signature du Plan Communal de Sauvegarde, destiné à prévenir et gérer les risques naturels (tempêtes, incendies,...)

LE BARRICOT RÉPUBLICAIN

Le 13 juillet, à partir de 19h30, la municipalité et le comité des fêtes vous convient au traditionnel barricot. Venez nombreux partager partager avec nous cette fête républicaine où des artistes égayeront cette soirée avec des chansons populaires!

Séance du 07 décembre 2011 à 20h30

Le sept décembre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : SAUBION, Mme LUPE, SOUMAT, Mme LESBATS, Mme LALANNE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCCQ, LASSERRE.

Absents excusés : CASTAING (Pouvoir à M.SOUMAT), CRES, MONSACRE (Pouvoir à M.SAUBION), DAUGAREIL

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) ZAC : Lotissement

Modalités de mise en œuvre du lotissement

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se prononcer sur l'aménagement de la parcelle communale et d'en fixer les modalités d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme LESBATS) décide d'aménager en lotissement la parcelle communale cadastrée V604p, de procéder à cet aménagement dans le cadre d'un mandat de réalisation, et d'engager la procédure de consultation nécessaire destinée à choisir le mandataire,

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

Convention Satel

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2010,

Considérant la convention d'études en vue de la création d'une ZAC conclue avec la SATEL pour une durée de deux ans à compter 5 mars 2007,

Considérant l'avenant n°1 prorogeant la durée de la convention jusqu'au 31/12/2011,

Considérant l'état d'avancement du projet de ZAC sur la Commune de Magescq,

L'ensemble des études n'étant pas terminé il convient de proroger les missions de la SATEL dans le cadre de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 12 voix pour et 1 abstention (Mme LESBATS) de prolonger le délai de la convention avec la SATEL d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2012, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2°) EPFL

Le Conseil Municipal

Vu les statuts de la Communauté de communes MACS et notamment ses articles 6.2 et 6.5 concernant les compétences SCOT, ZAC et PLH ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 juin 2005 sollicitant la création d'un Etablissement Public Foncier Local dénommé « Landes Foncier » et approuvant le projet de statuts de cet établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 mars 2006 approuvant :

- le tableau 2006 des contributions :
 - de MACS à l'Etablissement Public Foncier « Landes Foncier » à hauteur de 15 % des droits de mutation perçus par les communes en 2005 sur le territoire communautaire,
 - des communes à MACS à hauteur de 5 % de ces mêmes droits,

- la mise en place d'une convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2006 approuvant la convention type avec les communes pour le versement de leur contribution 2006 à MACS, correspondant à 5 % de leurs droits de mutation 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2007 portant modification des statuts de l'Etablissement Public « Landes Foncier » et notamment son article 2 en ce qui concerne les modalités d'adhésion et de contributions financières des membres de l'établissement ;

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier » en date du 29 novembre 2010, le taux à appliquer aux produits issus des droits de mutation a été porté de 15 à 16 % de la moyenne des trois dernières années de ces droits perçus sur le territoire de chaque EPCI ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 octobre 2011 approuvant :

- le tableau 2011 des contributions :
 - de MACS à l'Etablissement Public Foncier « Landes Foncier » pour une contribution de 404 763 €
 - des communes à MACS à hauteur de 5,33 % de la participation annuelle versée par la communauté pour ses communes membres.
- la convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions

à MACS pour 2011 ;

Considérant que les 23 communes de MACS participent chacune au financement de la contribution de MACS à l'EPFL par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2008 et 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de MAGESCQ pour une contribution 2011, d'un montant de 1 345.09 euros et d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution. Cette somme sera versée à la communauté dans le mois qui suit l'émission du titre.

3°) Décisions Modificatives : Budgets

Budget « Les Rives du Magescq »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constate la variation de stock concernant le lotissement « les Rives du Magescq » au 31/12/2011 et décide de prévoir les crédits budgétaires suivants :

fonctionnement :

- dépenses : c / 023 : +200€
- recettes : c/ 71355-042 : +200€

investissement :

- dépenses : c/ 3555-040 : +200€
- recettes : c/ 021 : +200€

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

Budget Principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder aux décisions modificatives suivantes

Investissement

- c/ 2031-103 (ZAC) : +20 000 euros
- c/ 202 (documents d'urbanisme) : +10 000 euros
- c/ 204151 (subvention d'équipements) : + 25 000 euros
- c/ 2031-108 (aménagement avenue de Maremne) : - 55 000 euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

4°) Convention avec Orange

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1994 autorisant France Telecom à installer une antenne relais sur le château d'eau ;

Considérant la demande de la société Orange de conclure un nouveau bail suite à la mise en conformité et adaptation technologique des équipements situés sur le château d'eau. Le SYDEC a émis un avis technique favorable.

Orange profiterait de cette opération pour « nettoyer » le haut du château d'eau en retirant, après accord des organismes concernés, les équipements du SDIS et de la gendarmerie qui ne sont plus utilisés.

Orange propose de verser à la commune un loyer de 2100 € an avec une indexation fixe de 2% l'an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Orange de s'implanter sur le château d'eau de la commune pour un loyer annuel de 2100 euros et approuve la convention de bail proposée et annexée à la présente. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

5°) Réquisition Logement

Madame Maité GROCCQ partie prenante quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu l'article L2212-2 al 5 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que dans le cadre de son pouvoir de police générale le Maire a l'obligation de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours

Considérant l'urgence à reloger la famille THEVENIN avec deux enfants en bas âge, suite à l'incendie survenu le 5 avril 2011 à leur domicile 2 rue des Sittelles.

Monsieur le Maire expose qu'il a le 5 avril 2011 réquisitionné le gîte de M. et Mme GROCCQ sis 120 Chemin de Couyrac afin d'y loger cette famille.

Il précise qu'il en a avisé Monsieur le Sous Préfet des Landes.

L'occupant a réglé l'indemnité d'occupation pour le mois de avril mais est parti en laissant impayé l'indemnité de mai.

Aussi en cas de non paiement par le bénéficiaire l'indemnité est versée au prestataire sur le budget communal.

Monsieur le Maire propose de verser à Monsieur et Madame GROCC une indemnité d'occupation pour le mois de mai s'élevant à 600 euros en compensation du logement réquisitionné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser à M. et Mme GROCC une indemnité d'occupation pour le mois de mai 2011 d'un montant de 600 euros et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

6°) Enfance Jeunesse

Mme LUPE présente les bilans 2010- 2011 et les projets d'activités du centre de loisirs pour 2012

Séjour Ski

Les centres de loisirs de Magescq, Léon et Tosse/Saubion organisent un séjour neige du 27 février au 2 mars 2012. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le tarif à la charge des familles à 260 euros/jeune, avec possibilité d'échelonnement des paiements. Le régisseur se chargera d'encaisser les paiements. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention tripartite entre les communes de Magescq, Tosse et Léon ainsi que toute pièce utile.

Tarifs Familles Extérieures

La commission école, jeunesse, sports, culture s'est réunie afin de faire le bilan des années 2010 et 2011 du centre de loisirs. Madame LUPE en fait le rapport.

Considérant que le bilan financier 2010 du centre s'équilibre à 115 438.31 euros avec une participation communale de 55 311.22 euros.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer un tarif pour les familles extérieures à la commune fréquentant le centre de loisirs de Magescq, correspondant au coût réel du service. Il précise que la commune de Herm participera sur la base d'une convention à intervenir avec la commune de Magescq, à hauteur de 20€ par journée de centre pour les enfants hermois. Cette participation sera réévaluée en fonction de l'évolution des coûts du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe le tarif à 31 euros/enfant la journée d'accueil au centre de loisirs pour les familles extérieures à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Herm fixant la participation à 20€ journée d'accueil des enfants hermois à compter du 1er janvier 2011.

Projets vacances été

Le Directeur du Centre propose pour les vacances d'été

- des camps dans l'enceinte de l'école pour les 3-5 ans, les 5-7 ans et les 7/10 ans
- des séjours
 - 3 jours à SOUSTONS (2 nuits) pour les 7/10 ans
 - un séjour à OLORON de 5 jours (4 nuits) pour les 10-13 ans en collaboration avec LEON et peut-être TOSSE
 - un séjour de 5 jours (4 nuits) pour les 13-16 ans dans les alentours de PERPIGNAN (destination à confirmer).

Le coût prévisionnel de tous ces camps et séjours s'élève à 3890 € pour la Commune (y compris le séjour neige). Par rapport au budget 2011 cela représente une augmentation de plus de 1000 € mais avec un séjour en plus.

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces projets.

7°) Centres Musicaux Ruraux

Comme les années précédentes, les CMR proposent de poursuivre leurs interventions auprès de l'école pour l'année 2012. Le tarif de l'heure année s'élève à 1 633 euros applicable à compter du 01/01/2012. Pour mémoire en 2010 le montant était de 1535 euros et 1582.50 euros en 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de poursuivre la collaboration avec les CMR dans le cadre de leurs interventions auprès de l'école de Magescq pour un tarif de l'heure année s'élevant à 1 633 euros pour 2012. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce correspondante.

Monsieur le Maire s'engage à écrire aux CMR afin de dénoncer des tarifs toujours en augmentation.

8°) Travaux SYDEC – Avenue du Marensin

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de l'avenue du Marensin, des travaux sur le réseau d'éclairage public sont nécessaires. Le SYDEC a établi un devis pour cette tranche.

Les travaux consistent en :

- la réalisation de 31 m de tranchées et câblage en fourreau TPC
- le déplacement de 2 candélabres existants
- fourniture et pose de 2 mâts de hauteur de 4.51 m équipés de projecteur pour éclairage des passages piétons

Monsieur le Maire précise que le plan de financement se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC : 8 865€
 TVA préfinancée: 1 364€
 Montant HT : 7 501€
 Subvention apportée par le Sydec : 4 951€
Participation communale totale : 2 550€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte de procéder aux travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Marensin pour une participation communale s'élevant à 2 550 euros.
- dit que le paiement se fera sur fonds propres.
- engage la commune à rembourser le montant de la participation communale.
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

9°) Régime Indemnitare

Vu le décret du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et agents publics de l'Etat ;

Vu les délibérations du conseil municipal fixant les différents régimes indemnitaires bénéficiant aux agents de la collectivité ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir par délibération les conditions dans lesquelles le régime indemnitaire est maintenu ou réduit, voire supprimé pendant les absences pour raison de santé.

Il précise que les primes et indemnités constituent des compléments de rémunération pour les agents.

Il propose que le régime indemnitaire soit maintenu dans les mêmes conditions que la rémunération (les primes sont maintenues en intégralité pendant les périodes de plein traitement et réduit de moitié pendant les périodes de demi traitement).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le régime indemnitaire dans les mêmes conditions que la rémunération, en cas d'absence pour raison de santé,
- dit que ce maintien s'applique uniquement pour les primes et indemnités correspondant à un complément de rémunération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

10°) Terrain communal à Labèque

Monsieur le Maire expose la demande de M. et Mme CRES Bruno d'acquérir un terrain appartenant à la Commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée G3 d'une superficie de 970 m² au lieu dit Labèque. Il propose d'en fixer le prix en tenant compte des prix pratiqués sur la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer le prix de vente de la parcelle communale à 2€/m²
- DIT que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les intéressés

11°) Sports

Le badminton souhaite repeindre les lignes de jeu. L'intervention d'une entreprise spécialisée coûterait 2300 €. Compte tenu du projet communal de réfection du sol de la salle des sports, le Comité Départemental de badminton propose de réaliser ces travaux de peinture avec ses bénévoles. Les frais s'élèveraient à 650 € environ. Ils sollicitent une participation de la commune de 500 €. Ce montant correspondant à l'achat de la peinture nécessaire. Le Conseil décide de participer.

Mme Jacqueline LESBATS rapporte que lors de l'Assemblée Générale de l'ASM, la section tennis a signalé que le grillage des courts de tennis était en mauvais état.

12°) Projet CRES Chloé : Solidarité internationale Madagascar 2012

Chloé CRES et 5 autres étudiants du CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie d'Aquitaine) ont un projet de développer un village de Madagascar (Bofo). Ils souhaitent y installer une station d'eau potable et faire des échanges culturels entre les enfants de BOFO et le centre de loisirs de Magescq. Ces échanges se feraient sous forme de livres, de jeux, de photos ... pour faire découvrir leur village, leur vie, leurs pratiques etc ...

Le Conseil Municipal est favorable à cet échange culturel.

13°) Projet Salin des Landes

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a envoyée suite à la dernière réunion du conseil municipal.

Dans le cadre du débat public concernant le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes, je vous prie de bien vouloir trouver les observations ci-après :

1) Remarque à caractère général :

Les projets en matière d'énergie devraient désormais s'inscrire dans une logique de développement durable. Il apparaît nécessaire et urgent de privilégier des alternatives aux ressources fossiles (gaz, pétrole). Le coût pharaonique du projet qui s'élève à 650 millions d'euros pourrait être investi dans des projets d'énergies renouvelables. L'avenir est bien là.

2) Quel est l'intérêt de stocker du gaz ?

- D'où vient le gaz et pourquoi stocker du gaz? N'existe-t-il pas d'autres solutions moins impactantes pour notre environnement ?
- Quel est l'intérêt pour nos territoires fortement convoités ? Quel est l'intérêt pour les communes traversées ?
- Le coût du stockage sera-t-il répercuter sur le consommateur final et dans quelle proportion ?

3) Quel impact sur l'environnement ?

La prise en compte de l'environnement est essentielle dans l'étude du projet du « Saumoduc ».
 Je souhaite mettre l'accent sur la nécessité de protéger les massifs sylvoicoles et agricoles qui ont déjà beaucoup souffert (tempête, scolytes, urbanisation, grands projets du sud ouest - A63 LGV...)
 Il est fait mention du « contournement des zones Natura 2000 » :

Or, pour Magescq, Natura 2000 a été prise en compte mais dans sa version originelle. Or, le DOCOB en cours d'approbation a étendu les zones Natura 2000 à l'Est et au Nord de la commune, le long des cours d'eau. Il est donc d'ores et déjà impossible d'envisager le passage de la canalisation par le nord de la commune.

Il n'est pas fait état de ces nouvelles données dans l'analyse du projet. Il est indispensable de préserver ces milieux. Les obligations de préservation ne doivent pas s'appliquer qu'à quelques uns.

Sur les rejets de la saumure au large de la zone côtière. N'y a t'il pas un risque réel de bouleversement des écosystèmes et un impact sur le littoral : Cet impact aura des conséquences sur l'environnement mais aussi sur l'économie de toute la filière du tourisme.

4) Quel impact sur le développement des territoires ?

- Il est à rappeler que les zones urbanisées devront être évitées ainsi que les zones de développement économique.
- L'emprise importante du saumoduc empêchera toute possibilité de développement ultérieur (12m de servitude).

5) En phase d'exploitation et après ?

- Que se passera-t-il en cas d'accidents ou de fuites ? Les dégâts sur l'environnement seront difficilement réparables.
- Les risques de pollution sont importants.
- Une fois les cavités créées, qu'allez vous faire du saumoduc ? Sera-t-il délaissé ? L'exploitation sera-t-elle à nouveau possible sur l'emprise ?

6) Demande de concertation :

Je demande une concertation permanente et en amont de la commune de Magescq sur les projets et décisions qui pourraient être prises.

14°) Travaux Régie Voirie

Les services techniques ont réalisé 337 heures de travaux en régie pour le compte de MACS. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre MACS et la Commune pour que MACS rembourse la somme de 4381 €

15°) Zone Tinga

L'Amendement DUPONT prévoit une bande de 100 m parallèle à l'autoroute qui est inconstructible. Dans le cadre de l'aménagement de la zone du tinga, il faudrait qu'elle soit réduite à 70 mètres. On aura plus de renseignements courant premier semestre 2012. La priorité d'aménagement se fera sur les 7ha appartenant à la Communauté des Communes et aménageables actuellement.

16°) Bulletin Municipal

Jacqueline LESBATS a présenté le prochain bulletin municipal. Celui-ci a été remis à l'imprimeur. La distribution se fera entre Noël et la première semaine de janvier.

17°) Commission Bâtiment

La commission bâtiment ira visiter courant janvier les différents bâtiments communaux afin de déterminer les travaux à réaliser et pouvoir ainsi les budgétiser.

18°) Coupe Forêt

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2012 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2012 annexée à la présente délibération.
- que les coupes inscrites à l'Etat d'Assiette 2012 seront martelées et mises en vente par l'Office National des Forêts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

19°) SYDEC

Monsieur CROS du SYDEC est venu faire le point sur les travaux à réaliser sur la Commune :

- Il est prévu un renforcement du réseau eau potable depuis le carrefour rue du pignada/ Avenue des landes jusqu'à l'aire de repos (1KM700).
- Assainissement : desserte Lotissement Lesclaousses : il faut attendre les autorisations du Comité Territorial
- Le SYDEC prendra en charge les frais de raccordement du réseau existant jusqu'au nouveau lotissement (derrière l'arcolan).

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé,
 Le Maire levait la séance

Séance du 31 Janvier 2012 à 20h30

Le trente et un janvier deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : SAUBION, SOUMAT, Mme LESBATS, CRES, MONSACRE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCO, LASSERRE.
 Absents excusés : Mme LUPE (Pouvoir à SOUMAT), CASTAING (Pouvoir à M. SAUBION), DAUGAREIL (Pouvoir à M.CRES), Mme LALANNE.
 Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Lotissement Communal

Choix d'un mandataire

Vu le Code des Marchés Publics,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aménagement de la parcelle communale cadastrée V604 p et d'engager une consultation pour le choix d'un mandataire.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de choisir le mandataire.

La publicité a été effectuée sur la plateforme des marchés publics de Landes public ainsi que sur le site du BOAMP.

La remise des offres était fixée au 16 janvier 2012 à 17H.
 Dix dossiers ont été retirés et une seule offre a été remise.

Monsieur le Maire précise que l'offre remise correspond en tout point au rôle attendu du mandataire et conforme au cahier des charges. Le montant de la rémunération forfaitaire s'établit à 42 325 euros HT.

L'option consistant en « assistance à la commercialisation et au suivi financier du budget annexe de la collectivité » a été chiffrée à 3 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir la SATEL pour la mission de mandataire. L'option ne sera mise en œuvre qu'en cas de nécessité et dans un premier temps l'option n'est pas retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACCEPTER** la SATEL en qualité de mandataire pour un montant forfaitaire de 42 325 euros HT à inscrire au BA du lotissement.
- **DE L' AUTORISER** à signer le contrat correspondant ainsi que toute pièce utile.

Budget Annexe

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation du futur lotissement se fera en régie. Il expose qu'il est donc nécessaire de procéder à la création d'un budget annexe pour la création du lotissement sur la parcelle communale. Il précise que ce budget sera soumis à TVA.

Il propose que ce budget annexe soit intitulé « BA du lotissement Cap Coste ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

- **DE CREER** le budget annexe lotissement

- **D'INTITULER** le lotissement : « lotissement du CAP COSTE »

- **D'INSCRIRE** aux chapitres et articles suivants :

Dépenses de fonctionnement : 1 200 000 €	
c/ 605 : travaux	1 100 000 €
c/ 6226 : Honoraires	100 000 €
Recettes d'investissement	
c/1641 emprunts	1 200 000 €
Recettes de fonctionnement :	
c/71355	1 200 000 €
Dépenses d'investissement	
c/3555	1 200 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce utile

Emprunt relais

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du lotissement communal.

Il s'avère nécessaire de contracter un emprunt relais qui servira à financer les travaux avant l'encaissement de recettes liées à la vente des lots/terrains.

Différents établissements bancaires ont été contactés (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts, Crédit Mutuel).

Seuls le crédit Agricole et la caisse d'épargne ont fait une offre. Compte tenu des délais de validité de l'offre il convient de réserver dès à présent l'enveloppe impartie du Crédit agricole.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit agricole comme suit :

Montant en €500 000 euros
 Objet : Emprunt relais
 Durée : 3 ans
 Taux fixe : 3.46 %
 Échéance : annuelle
 Avec possibilité de fixer la première échéance à : 18 mois maximum
 Frais de dossier : 70 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'emprunt relais du crédit agricole et de l'autoriser à signer toute pièce utile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de contracter un emprunt relais de 500 000 euros avec le Crédit Agricole pour une durée de 3 ans selon les conditions définies ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

2°) Portage des Repas à domicile

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 27 avril 2011 décidant le transfert de la production culinaire à la Communauté de Communes MACS ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2011 fixant les modalités d'intervention de la commune de Magescq dans le cadre de sa politique sociale et approuvant la convention avec MACS ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du fixant le tarif du portage de repas à domicile à 5.40 euros.

Monsieur le Maire expose que la communauté de Communes a fixé de nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2012 afin de tenir compte des revenus des bénéficiaires du portage de repas,

Les tarifs de MACS ont été établis comme suit :

Revenus < 7 500 euros :	4.80 €
Revenus entre 7 501 et 12 500 € :	6.20 €
Revenus entre 12 500 et 20 000 € :	7.40 €
Revenus > 20 001 € :	8.30 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, dans le cadre de sa politique sociale, de participer au prix des repas des bénéficiaires de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **DE PARTICIPER** au prix des repas dans le cadre du portage des repas à hauteur de 0,50 cts/repas.

- **DE FIXER** ainsi les nouveaux tarifs :

Revenus < 7 500 euros :	4.30 €
-------------------------	--------

Revenus entre 7 501 et 12 500 € :	5.70 €
Revenus entre 12 500 et 20 000 € :	6.90 €
Revenus > 20 001 € :	7.80 €

- **DIT** que MACS facturera globalement la commune.

- Et que la Commune de Magescq facturera le prix du repas ainsi modifié, directement aux bénéficiaires

3°) ATLANDES

Dans le cadre des travaux de passage à 2x3 voies de l'autoroute A 63, des parcelles communales sont situées dans l'emprise de l'élargissement. Il s'agit des parcelles cadastrées section O n°411 (à proximité des ateliers municipaux) et Q245 (une partie d'un chemin rural situé au sud, côté est de l'A63).

La SCET est mandatée par le groupement d'intérêt économique GIE A63 lui-même délégataire du concessionnaire ATLANDES, pour l'ensemble des opérations foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage précité.

Il se propose de procéder à l'acquisition amiable de ces parcelles comme suit :

- parcelle O411, d'une emprise de 1031 m² en zone UH au POS valeur vénale du terrain (avis de France Domaine) : 6200 €
- parcelle Q245, d'une emprise de 241 m² en nature de chemin valeur vénale du terrain (1200 €/ha) : 29 €

- valeur totale du terrain :	6 229 €
- indemnité de réemploi :	1 185 €
- indemnité de prise de possession immédiate (250 €/ha) :	32 €
soit 7 446 euros	

Vu l'avis du Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête parcellaire en date du 4 novembre 2011,

Vu l'avis des Domaines en date du 15 novembre 2011,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition de la société ATLANDES et de vendre les terrains cadastrés O411 et Q245 d'une superficie de 1272 m² pour un montant total de 7 446 euros.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

4°) Régie d'avance -Centre de Loisirs

Monsieur le Maire expose que lors des différents séjours à destination des jeunes, en dehors du centre de loisirs, le responsable du centre procède à des achats qui ne peuvent être réglés par le biais d'une facturation (péages d'autoroute par exemple).

Afin de pouvoir régler immédiatement les sommes dues et d'alléger la procédure, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une régie d'avance bénéficiant d'une avance de 500 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 31/01/2012 ;

Après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE PREMIER – Il est instituée une régie d'avances auprès de l'accueil de loisirs – service enfance – jeunesse de la Mairie de Magescq.

ARTICLE 2 – Cette régie est installée au centre de loisirs 1 Rue Guy Boniface 40140 MAGESCQ.

ARTICLE 3 – La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 – La régie paie les dépenses suivantes :
 1° : Frais liés aux séjours des jeunes de Magescq, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation à la collectivité
 2° : Frais liés au transport (péages, carburants...)
 3° : Alimentation
 4° : Frais médicaux éventuels

ARTICLE 5 – Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivant :

1° : Numéraire

ARTICLE 6 – Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du Trésor Public 1 Rue Bernard Pontneau 40140 MAGESCQ ;

ARTICLE 7 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 euros, cinq cent euros ;

ARTICLE 8 – Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses à chaque fin de séjour ;

ARTICLE 9 – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 – Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 – Le mandataire suppléant ne percevra pas l'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 – Le Maire et le comptable public assignataire de la commune de Magescq sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

5°) Convention dématérialisation de la Paie

Monsieur le Maire expose que dans la cadre de la dématérialisation des procédures, la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation des états de paie. Il s'agit de transmettre au Trésor Public les bulletins de paie des agents sous format informatique et non plus sous format papier.

Cette procédure doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune, le Trésor Public et le Président de la Chambre Régionale des Comptes. La convention à intervenir en précise les modalités techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la convention de dématérialisation des états de paie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

6°) Croquage des souches

Pour pouvoir nettoyer la parcelle de 6 ha achetée à Monsieur DUMARTIN. Il est nécessaire de croquer les souches. Trois devis ont été demandés :
 Entreprise ROLLIN de Cestas : 565 € ht/ha + 690 € de transfert de matériel soit un total de 680 € ht/ha
 Entreprise NAPIAS de Lit et Mixe : 640 €/ha
 Entreprise ROBIN de SOUSTONS : 650 €/ha

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante à savoir l'Entreprise NAPIAS.

7°) CMR

Suite au courrier de Monsieur le Maire, s'étonnant sur des tarifs Heures/année concernant l'enseignement de la musique à l'école toujours en augmentation, les CMR (Centres Musicaux Ruraux) répondent que compte tenu de notre ancienneté les tarifs de notre Commune sont moins élevés que ceux des nouveaux adhérents.

8°) Minibus

Afin de préciser tous les cas particuliers de demandes de prêts du minibus et d'envisager une éventuelle participation aux frais pour certaines situations, la commission école se réunira ultérieurement afin de revoir le règlement de mise à disposition.

9°) Convention SDIS

Dans le cadre de son engagement comme sapeur pompier volontaire, Monsieur Michel APES-TEGUY doit suivre une formation SPV de deux semaines du 23 janvier au 03 février. Ces stages rentrent dans le cadre de la formation professionnelle continue. Une convention a été signée entre le SDIS et la Commune : la Commune lui maintient son salaire ainsi que tous les droits à retraite, avancement et congés. Le SDIS, quant à lui, s'engage à rembourser à la Commune 5.96 €/l'heure. La Commune bénéficiera par ailleurs d'une décote sur la contribution communale annuelle.

10°) Fondation Patrimoine

Lors des travaux de l'Eglise la Commune avait lancé une souscription avec la Fondation du Patrimoine. La somme de 14.174,45€ a été récoltée et réglée à la commune, déduction faite des 3% de frais de gestion revenant à la Fondation.

11°) Subventions

Projet Solidarité Internationale Madagascar 2012
 Monsieur le Maire expose le projet de Melle Chloé CRES intitulé Solidarité Internationale Madagascar 2012. L'objectif est d'installer une station de potabilisation de l'eau dans le village de BOFO à Madagascar et former les villageois à son utilisation et son entretien.

Cette action donnera lieu à des échanges interculturels entre le centre de loisirs de Magescq et les enfants malgaches. Les organisateurs du projet sollicitent de la commune l'octroi d'une subvention de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix pour 1 abstention (M. CRES), d'attribuer à l'association CFAction une aide d'un montant de 300 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

Rugby LEON

Le club de rugby de LEON signale qu'une vingtaine de magescquois (enfants et adultes) adhèrent à leur club et sollicite à cet effet une subvention.
 Cette demande sera examinée lors de la préparation du budget.

12°) DFCI- Nettoyage des parcelles

M. le Maire expose au Conseil que la Famille LAPEBIE de Nerthe sollicite l'entretien du chemin (contre piste DFCI), longeant le champ qu'elle cultive (sous la ligne électrique) Cette parcelle appartenant à la Commune est mise à disposition à titre gracieux. Il convient d'y faire passer une épareuse. Ce sujet a été débattu en réunion du bureau de la DFCI qui a décidé de partager les frais entre la Commune et la DFCI avec un plafond maximum de coût des travaux. Le Conseil est tout à fait favorable à cette proposition et dit que c'est la dernière fois que ces travaux seront pris en charge, la famille LAPEBIE devra ensuite en assurer l'entretien. M. le Maire est chargé de faire appliquer cette décision.

A 22h20, l'ordre du jour étant épuisé,
 le Maire levait la séance

Séance du 29 février 2012 à 20h30

Le vingt neuf février deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Etaient présents : SAUBION, SOUMAT, Mme LALANNE, CRES, MONSACRE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme GROCCQ, LASSERRE.

Absents excusés : Mme LUPE (Pouvoir à M. SOUMAT), Mme LESBATS (Pouvoir à M. DOUSSY), CASTAING, DAUGAREIL (Pouvoir à M.CRES), Mme BEAUDOUT (Pouvoir à M. MONSACRE)

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Compte administratif - Budget Commune

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Soumat présente les comptes

Le Conseil Municipal (par 13 voix) vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	996 220,00
Réalisés :		796 747,57
Reste à réaliser :		87 720,00

Recettes	Prévus :	996 220,00
Réalisés :		487 909,83
Reste à réaliser :		34 183,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 454 105,00
Réalisé :		1 131 271,34
Reste à réaliser :		0,00

Recettes	Prévus :	1 454 105,00
Réalisés :		1 464 432,50
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :		-308 837,74
------------------	--	-------------

Fonctionnement :	333 161,16	Réalisés :	28 298,56
Résultat global :	24 323,42	Reste à réaliser :	0,00

2°) Compte administratif – Budget Forêt

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.
Monsieur Soumat présente les comptes

Le Conseil Municipal (par 13 voix) vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévus :	684,67	
	Réalisés :	684,67	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	684,67	
	Réalisés :	684,67	
	Reste à réaliser :	0,00	

<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévus :	281 764,00	
	Réalisés :	176 014,53	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	281 764,00	
	Réalisés :	365 198,06	
	Reste à réaliser :	0,00	

<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		0,00	
Fonctionnement :		189 183,53	
Résultat global :		189 183,53	

3°) Compte Administratif Lotissement Les Rives du Magescq

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.
Monsieur Soumat présente les comptes

Le Conseil Municipal (par 13 voix) vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévus :	129 689,74	
	Réalisés :	129 589,70	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	129 689,74	
	Réalisés :	64 487,60	
	Reste à réaliser :	0,00	

<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévus :	359 125,74	
	Réalisé :	247 973,23	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	842 027,41	
	Réalisés :	833 662,14	
	Reste à réaliser :	0,00	

<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		-65 102,10	
Fonctionnement :		585 688,91	
Résultat global :		520 586,81	

4°) Compte administratif Espace commercial

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.
Monsieur Soumat présente les comptes

Le Conseil Municipal (par 13 voix) vote le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévus :	232 000,00	
	Réalisés :	25 852,45	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	232 000,00	
	Réalisés :	96 751,34	
	Reste à réaliser :	0,00	

<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévus :	29 000,00	
	Réalisé :	22 347,48	
	Reste à réaliser :	0,00	

Recettes	Prévus :	29 000,00	
----------	----------	-----------	--

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	70 898,89
Fonctionnement :	5 951,08
Résultat global :	76 849,97

5°) Comptes de Gestion

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un compte de gestion est établi pour chaque budget (Commune, Forêt, Lotissement les Rives, Espace Commercial) par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2011 du Receveur Municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6°) Affectation des résultats 2011-Budget Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	333 161,16
- un déficit reporté de :	0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 333 161,16

- un déficit d'investissement de :	308 837,74
- un déficit des restes à réaliser de :	53 537,00

Soit un besoin de financement de : 362 374,74

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2011 : excédent	333 161,16
Affectation complémentaire en réserve (1068)	333 161,16
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	308 837,74

7°) Affectation des résultats 2011-Budget forêt

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 155,80
--------------------------------------	-----------

- un excédent reporté de :	169 027,73
----------------------------	------------

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 189 183,53

- un déficit d'investissement de :	0,00
------------------------------------	------

- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
---	------

Soit un besoin de financement de : 0,00

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2011 : excédent	189 183,53
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	189 183,53*
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	0,00

* La somme de 150 000€ sera reversée au budget principal de la Commune.

8°) Affectation des résultats 2011-Budget espace commercial

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 951,08
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 951,08
- un excédent d'investissement de :	70 808,89
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	70 898,89
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2011 : excédent	5 951,08
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	5 951,08
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	70 898,89

9°) Durée amortissement – Espace commercial

Monsieur le Maire expose que dès intégration des travaux relatifs à l'espace commercial dans le patrimoine de la commune, les travaux ainsi que les subventions perçues devront faire l'objet d'un amortissement.

Il précise qu'il convient de fixer les durées d'amortissement pour les bâtiments et pour le matériel. Les montants seront amortis local par local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer les durées d'amortissements comme suit :

- 30 ans pour les travaux liés aux bâtiments ainsi que pour les subventions perçues
- 8 ans pour le matériel professionnel de boulangerie.

et autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche utile.

10°) Convention d'adhésion au service médecine du travail

VU la délibération de Conseil Municipal en date du 28 janvier 2009, acceptant l'adhésion à la convention du service médecine du centre de Gestion de la fonction Publique des Landes.

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'administration du Centre de Gestion des Landes, lors de sa séance du 19 décembre 2011 a fixé les prestations du service de médecine professionnelle et de prévention à 61.40 euros par agent pour l'année 2012 (pour mémoire 55,65€ en 2010 et 58,50€ en 2011).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et inscrit les crédits nécessaires au chapitre et article prévus à cet effet.

11°) PLU

Monsieur le Maire annonce les prochaines réunions programmées pour le PLU :

14 mars Monsieur HUE Julien de l'ADACL viendra présenter au Conseil Municipal le projet de PADD.

04 avril : réunion de présentation du bilan du diagnostic et des enjeux du territoire aux personnes publiques associées et consultées 25 avril à 19h réunion publique

A 21H35, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.

Séance du 11 avril 2012 à 20h30

Le onze avril deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUBION, Maire.

Étaient présents : SAUBION, Mme LUPE, SOUMAT, Mme LESBATS, CRES, MONSACRE, Mme BENOIT, BARRERE, DOUSSY, Mme BEAUDOUT, Mme GROCO, LASSERRE.

Absents excusés : CASTAING, DAUGAREIL (Pouvoir à M. CRES), Mme LALANNE (Pouvoir à Mme BEAUDOUT)

Monsieur Alain SOUMAT a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) Taxes

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le taux d'imposition des trois taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 1 abstention (Cathy LALANNE) :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,08%
- Taxe foncière bâtie : 17,62%
- Taxe foncière non bâtie : 49,27%

Soit un produit fiscal attendu de 513 182 euros.

2°) Budget primitif Commune

Monsieur Soumat présente les comptes du budget commune

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 à l'unanimité :

Investissement

Dépenses : 881 738,00 €
Recettes : 935 275,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 378 067,00 €
Recettes : 1 378 067,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 969 458,00 € (dont 87 720,00 € de RAR)
Recettes : 969 458,00 € (dont 34 183,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 378 067,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 1 378 067,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Investissement prévus

Achat d'un columbarium, réfection du réseau pluvial avenue de la forêt, travaux de peinture (arènes, écoles ..), aménagement de la cour d'école, remplacement du sol de la salle des sports/arènes, poursuite des travaux d'aménagement du bourg, huisseries de l'immeuble Lafargue, études PLU ETC

3°) Budget Primitif Forêt

Monsieur Soumat présente les comptes du budget forêt

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 à l'unanimité :

Investissement

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 294 183,00 €
Recettes : 294 183,00 €

4°) Budget Primitif « Les Rives du Magescq »

Monsieur Soumat présente les comptes du budget du lotissement

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 à l'unanimité :

Investissement

Dépenses : 130 702,10 €
Recettes : 130 702,10 €

Fonctionnement

Dépenses : 140 702,10 €
Recettes : 651 288,91 €

5°) Budget Primitif Espace Commercial

Monsieur Soumat présente les comptes du budget espace commercial

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 à l'unanimité :

Investissement

Dépenses : 216 130,00 €
Recettes : 216 130,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 53 787,00 €
Recettes : 53 787,00 €

6°) Taxe forfaitaire

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu (ex : plan d'occupation des sols), dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

Monsieur Soumat présente l'objet, les avantages et les inconvénients de l'établissement de cette taxe à la fois pour la commune et pour les particuliers.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Elle est due par le cédant. Son taux, fixé à 10%, s'applique à un montant égal au prix de cession du terrain diminué du prix d'acquisition (actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation publié par l'INSEE). En l'absence d'éléments de référence, le taux de 10% s'applique sur le 2/3 du prix de cession.

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- aux cessions de terrains mentionnées aux 3° à 8° du II de l'article 150 U :
- lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
- ou cédés, avant le 31 décembre 2011, à un organisme d'habitation à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale),
- ou cédés, avant le 31 décembre 2011, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 3 abstentions (Mes BEAUDOUT, LALANNE, BENOIT) et 11 voix pour, décide l'institution sur le territoire de la Commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er jour du 3ème mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée au service fiscaux au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant cette même date.

7°) Marchés

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2011 relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Magescq et des établissements publics et des Communes du territoire de MACS en vue de la passation d'un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de nettoyage des locaux et/ou du vitrage ainsi que pour le marché relatif à la maintenance des ascenseurs, système de climatisation et de chauffage.

Monsieur le Maire indique que la Commune s'est engagée dans le groupement de commande pour le lot n°1 concernant la maintenance de l'ascenseur et pour le lot n°2 concernant le nettoyage des vitres.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie le 1er mars 2012 a décidé d'attribuer à la société OTIS à Pau le marché de maintenance des ascenseurs et à DA NETTOYAGE à DAX pour le marché de nettoyage des vitres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les titulaires des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à bons de commande de maintenance des ascenseurs avec le titulaire du lot 1 OTIS et de nettoyage des vitres avec le titulaire du lot n°2 DA NETTOYAGE.

8°) Modification statutaire MACS

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 mars 2012 approuvant le projet de modification de l'article 6.1.5 des statuts de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud ;

Monsieur le Maire expose que l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais est géré par une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Son champ d'action rayonne sur 12 communes de l'intérieur : Angresse, Bénesse-Maremne, Josse, Orx, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Saubrigues et Tosse.

En application de l'article 6.1.5 des statuts de la Communauté de Communes « l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais devient de compétence communautaire selon la règle suivante : son financement est assuré par les communes de Angresse, Bénesse-Maremne, Josse, Orx, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Saubrigues, Tosse par le biais de leur attribution de compensation ».

A ce jour, l'Office de Tourisme est locataire d'un local sur Saint-Vincent-de-Tyrosse, dont le bail prendra fin au mois d'avril 2013.

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique au sein de l'Office de Tourisme, les maires des 12 communes concernées ont le projet de construire un nouveau siège pour l'Office de Tourisme sur un terrain appartenant au domaine privé de la Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Pour permettre le co-financement de cette construction par les 12 communes, MACS doit se dessaisir de la compétence, dont elle est attributaire au titre de l'article 6.1.5 de ses statuts.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, en supprimant l'article 6.1.5.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, en supprimant l'article 6.1.5.

9°) Théâtre

Mme Lesbats expose que le 25 mai 2012 la Commune de Magescq recevra une représentation théâtrale « Les écrits d'amour » de la compagnie Jean-Claude FALET du Théâtre Label Etoile.

Le contrat avec la compagnie y compris les droits d'auteur s'élève à 1700 €. Le Conseil Général a d'ores et déjà attribué une subvention au titre du soutien des tournées landaises et d'aide à la diffusion des compagnies professionnelles du département, correspondant à 80% du cachet, à savoir 1 360 €.

Des frais de communication, de restauration et d'hébergement à la charge de la Commune viennent se rajouter en sus.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer un droit d'entrée à cette représentation. Il ajoute que, afin de favoriser la culture pour tous, la Commune s'est engagée à pratiquer un tarif réduit afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la culture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le droit d'entrée à 3 euros, avec gratuité pour les moins de 16 ans, dit que ce droit sera encaissé par le régisseur de recettes de la Médiathèque. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document utile.

10°) SCOT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SCOT est en phase de finalisation et de concertation. Il devrait être arrêté par le conseil communautaire avant l'été 2012 et l'enquête publique se déroulerait à l'automne.

MACS vient de lancer la concertation publique sur le PADD et le document d'orientations générales du SCOT. Pour cela deux réunions ont été programmées : 10 avril à VIEUX-BOUCAU et 17 avril à ST VINCENT DE TYROSSE. Des expositions d'information sont mises en place dans les 23 communes. A Magescq elle a été installée dans la salle des fêtes de la Mairie.

12°) PLU

Le Maire rappelle que la réunion publique pour le PLU aura lieu le mercredi 25 avril 2012 à 19h à la mairie.

13°) Ferme photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur le Préfet a signé le permis de construire pour la réalisation de la centrale photovoltaïque au lieu dit « Le court ».

14°) Elections

Dorénavant pour toute élection, il y aura deux bureaux de vote. Les permanences se feront de 8h à 13h et de 13h à 18h.

A 22H35, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.